



Thérapie
Complémentaire

An aerial photograph of a dense forest with a variety of green trees, including evergreens and deciduous trees. A road or path is visible in the middle of the forest.

La Thérapie Complémentaire en bref



**Qu'est-ce que
la Thérapie
Complémentaire** page 4

**Méthodes de
la Thérapie
Complémentaire** page 6

**La Thérapie
Complémentaire
en cabinet** page 8

**La formation
de Thérapeute
Complémentaire** page 10

**OrTra TC – Organisation du
Monde du Travail
Thérapie Complémentaire** page 12

Qu'est-ce que la Thérapie Complémentaire

La Thérapie Complémentaire subsume toute une série de méthodes thérapeutiques qui favorisent, via une approche holistique, la guérison de personnes souffrant de troubles ou de maladies, d'altérations de l'état de santé ou de la performance. Le travail des Thérapeutes Complémentaires est centré sur le corps. Les instruments principaux en sont le contact, le mouvement, la respiration et l'énergie en relation avec l'interaction et le dialogue.

La Thérapie Complémentaire dans le système de santé publique

La Thérapie Complémentaire répond à un besoin de la société.

Elle est utilisée par une grande partie de la population depuis de nombreuses années et la tendance est à la hausse. Elle apporte une contribution importante au développement d'une nouvelle conception de la santé.

La Thérapie Complémentaire complète l'offre de prestations existante du système de santé suisse. En voici les principales caractéristiques:

Les Thérapeutes Complémentaires établissent l'anamnèse de manière globale

La Thérapie Complémentaire établit l'anamnèse avec les moyens spécifiques des méthodes. Elle prend en compte les stratégies de gestion précédentes ainsi que les ressources pertinentes pour le processus de guérison. Dans sa méthode de travail axée sur le corps et les processus, elle tient compte des éventuels résultats de la médecine conventionnelle. Les Thérapeutes Complémentaires n'établissent cependant pas de diagnostics médicaux et ne sont pas le premier intervenant en cas de maladie aiguë.

La Thérapie Complémentaire complémente la médecine classique

La Thérapie Complémentaire ne remplace pas la médecine classique, elle vient la compléter. Elle peut être utilisée indépendamment des traitements médicaux classiques, mais aussi avant, en parallèle ou à la suite de ces derniers.

La Thérapie Complémentaire fixe des limites claires

Les Thérapeutes Complémentaires s'engagent à

- respecter les autres traitements en cours
- recommander ou à exiger la consultation de spécialistes en cas de troubles nécessitant un examen et un traitement spécifique
- mettre fin à la thérapie si aucun processus de guérison, aucune amélioration de la capacité de régulation et du bien-être ne sont constatés.

L'essentiel en bref

La Thérapie Complémentaire considère la guérison comme un processus individuel qui englobe les interactions du corps, de l'âme et de l'esprit. L'action thérapeutique complémentaire est interactive,

centrée sur la méthode, le corps et le processus. Les objectifs sont de promouvoir le processus de guérison et de renforcer l'autorégulation, la conscience de soi et la compétence de guérison.

La Thérapie Complémentaire ...

- ... **soutient et renforce les processus de guérison**
- ... **appréhende et traite les troubles de manière globale**
- ... **renforce les forces d'auto-régulation de l'organisme**
- ... **aide à prévenir l'aggravation des symptômes**
- ... **empêche ou atténue les manifestations secondaires de certains tableaux cliniques**
- ... **initie de nouvelles manières de voir et d'agir, orientées sur les ressources**
- ... **renforce la compétence de guérison**
- ... **aide à développer une meilleure gestion du stress et de la douleur**
- ... **favorise la récupération de la stabilité et de la flexibilité physique et psychique.**

Les Thérapeutes Complémentaires n'utilisent pas d'équipement techniques ou d'instruments blessant la peau. Ils ne recommandent pas de remèdes et n'en délivrent pas.

Méthodes de la Thérapie Complémentaire

Jusqu'à présent, vingt-deux méthodes différentes - de A comme Acupressure thérapie à Y comme Yoga thérapie - ont pu être intégrées dans le règlement concernant l'examen professionnel supérieur pour Thérapeutes Complémentaires et font ainsi partie de la profession de Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral.



Une grande diversité de méthodes avec une base commune

Les méthodes de la Thérapie Complémentaire se basent sur les fondements et le profil professionnel de la Thérapie Complémentaire. Elles connaissent cependant différentes approches qui favorisent l'autorégulation, la perception de soi et la compétence de guérison des client(e)s par le biais du travail corporel, du dialogue et des instructions.

Reconnaissance par l'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC)

La base de la reconnaissance d'une méthode par l'OrTra TC est l'identification de la méthode (IDMET) rédigée par l'organe responsable de la méthode. Outre une description historique, du modèle théorique et du concept thérapeutique de la méthode en question, les contenus de formation ainsi que l'étendue de la partie de la formation spécifique à la méthode y sont définis. L'OrTra TC part du principe que la gamme de méthodes ne va plus beaucoup s'élargir.

Les identifications des méthodes sont mises en ligne sur le site Internet de l'OrTra TC (www.oda-kt.ch).

**Vous trouverez plus d'informations
sur les méthodes sous
www.therapie-complementaire.ch**

Acupressure thérapie
www.akupressur-verband.ch

**Thérapie
Biodynamique**
www.biodynamik.ch

Polarity
www.polarity-schweiz.ch

Rebalancing
www.rvs-rebalancing.ch

APM thérapie
www.apm-radloff.ch
www.apmnachpenzel.ch
www.bv-esm.ch

**Thérapie
craniosacrale**
www.craniosuisse.ch

Réflexothérapie
www.svrt.ch
www.proreflexo.ch
www.nvs.swiss

Technique Alexander
www.alexandertechnik.ch

Eutonie
www.eutonie.ch

**Massage Rythmique
Thérapeutique**
www.rhythmische-massage.ch

**Travail corporel
aquatique**
www.naka.ch

Fasciathérapie
www.asfascia.ch

Shiatsu
www.shiatsuverband.ch
www.namikoshi.ch

Thérapie respiratoire
www.atem-schweiz.ch

Thérapie Feldenkrais
www.feldenkrais.ch
www.feldenkraisinternational.com

**Intégration
structurale**
www.rolfing.ch

Ayurvéda thérapie
www.vsamt.ch

**Eurythmie
thérapeutique**
www.heileurythmie.ch

Thérapie Trager
www.trager.ch

**Thérapie corporelle
par le mouvement**
www.nvs.swiss

Kinésiologie
www.kinesuisse.ch

Yoga thérapie
www.yoga.ch
www.swissyoga.ch
www.ktyoga.ch

La Thérapie Complémentaire en cabinet

Les Thérapeutes Complémentaires avec diplôme fédéral sont des professionnels de la santé expérimentés qui pratiquent une ou plusieurs des méthodes reconnues de la Thérapie Complémentaire. Ils fournissent des prestations thérapeutiques durables et favorisent une compréhension globale de la santé.

La profession de Thérapeute Complémentaire

La profession de Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral existe depuis 2015. Cette profession est adaptée à des personnes qui recherchent une activité dans le domaine de la santé, apprécient le contact humain et souhaitent exercer une activité thérapeutique indépendante ancrée dans une conception holistique, reliant le physique et le mental.

Les Thérapeutes Complémentaires axent leur traitement sur l'unicité de leur client(e). Ils/elles prennent le corps, sa forme et son expression ainsi que le vécu et le ressenti de leur client(e) comme point de départ de leur démarche. Ils ou elles s'appuient pour ce faire sur leur méthode, qui repose sur les bases de la Thérapie Complémentaire. Le dialogue verbal et non verbal est au centre du processus il est défini d'un commun accord avec le ou la client(e).

Les Thérapeutes Complémentaires soutiennent de manière globale la guérison des personnes souffrant de troubles de l'état général, d'altérations de la performance, de maladies aussi bien que de personnes en réadaptation.

Travail et rémunération

En tant que professionnels de la santé travaillant pour la plupart de manière indépendante, les Thérapeutes Complémentaires prennent en charge des personnes souffrant de troubles sans prescription médicale. Ils travaillent dans leur propre cabinet ou dans des cabinets de groupe, et de plus en plus souvent dans des institutions du secteur de la santé, de l'éducation et du social. Leur clientèle comprend des personnes qui choisissent la Thérapie Complémentaire, soit comme seule forme de traitement, soit parallèlement à un traitement médical classique en cours ou terminé.

Dans le cadre de leur développement professionnel, les Thérapeutes Complémentaires peuvent se spécialiser, dans des groupes cibles spécifiques (p. ex. nourrissons, enfants, femmes enceintes, groupes professionnels à risque, personnes âgées) ou dans des pathologies (p. ex. séquelles de stress ou d'accident).

La majorité des assureurs-maladie proposent des assurances complémentaires qui remboursent en grande partie des traitements de Thérapie Complémentaire.

Profil de compétences des Thérapeutes Complémentaires

Les Thérapeutes Complémentaires...

- ... **créent une relation de respect et de confiance et établissent l'anamnèse avec les moyens spécifiques de leur méthode.**
Elles/Ils prennent en compte les stratégies de gestion précédentes ainsi que les ressources pertinentes
- ... **utilisent le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie selon leur méthode afin de stimuler de manière ciblée les forces d'autorégulation des clients**
instaurent des processus de
- ... **perception de soi et favorisent ainsi les ressources ainsi que de nouvelles perspectives et de nouvelles manières d'agir**
gèrent le cabinet de manière
- ... **entrepreneuriale et utilisent la gestion de qualité et le marketing.**
- ... **soutiennent la réorientation basée sur des solutions et des motivations dans la vie quotidienne**
- ... **collaborent, dans le processus thérapeutique, avec les personnes de référence et d'autres professionnels**
- ... **se développent sur le plan professionnel et personnel et cultivent leur propre équilibre**
- ... **se comportent de manière professionnelle et encourageante, et respectent les principes éthiques**
- ... **mettent en place des réseaux professionnels et promeuvent les compétences en matière de santé au sein de la population**

La formation de Thérapeute Complémentaire

La formation de Thérapeute Complémentaire dure au moins trois ans jusqu'à l'obtention du Certificat de Branche OrTra TC. La formation à temps partiel comprend au moins 2'660 heures d'apprentissage, dont 909 heures de contact. Selon la méthode utilisée, la formation peut être plus étendue et donc durer plus longtemps. Pour pouvoir suivre la formation, il faut être titulaire d'un diplôme du niveau secondaire II (p. ex. diplôme d'apprentissage ou maturité) ou d'un titre équivalent. Après plusieurs années d'activité pratique, il est possible de passer l'examen professionnel supérieur.

Éléments de la formation

La partie centrale est constituée de la formation dans l'une des méthodes reconnues par l'OrTra Thérapie Complémentaire.

La deuxième partie est le «Tronc Commun», identique pour toutes les formations TC. Elle comprend des contenus de formation indépendants de la méthode:

- bases professionnelles spécifiques (compréhension de la santé, image de l'être humain, éthique, identité professionnelle, gestion de la pratique)
- bases sociaux-économiques (psychologie, communication, conduite d'entretiens)
- bases médicales (premiers secours, réanimation, biologie, anatomie, physiologie, pathologie, pharmacologie, sécurité des client(e)s et des thérapeutes).

La formation comporte également une partie de stage avec des stages d'observation, des exercices accompagnés, des traitements sous observation directe et un travail pratique autonome avec des client(e)s, accompagné par un(e) mentor.

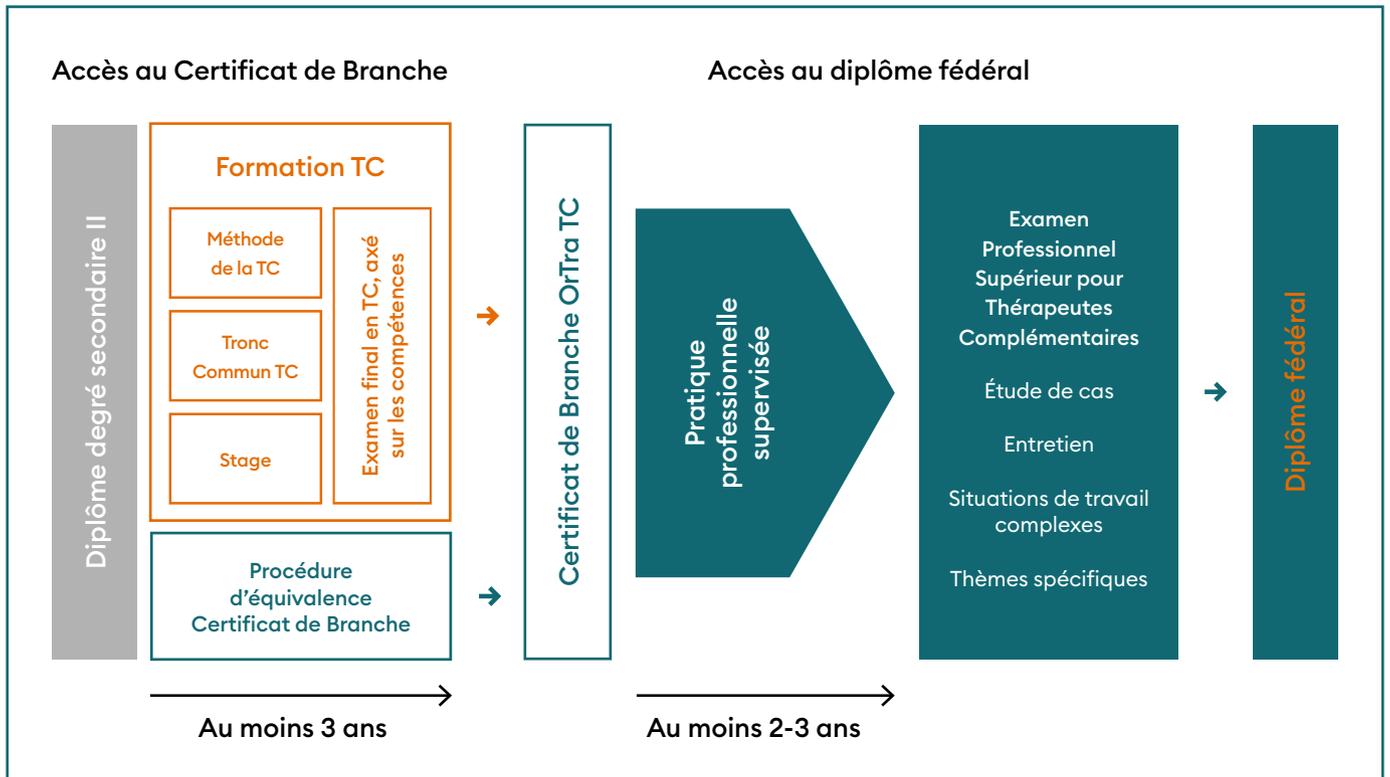
En outre, la formation comprend un processus de réflexion personnelle au travers des traitements en Thérapie Complémentaire dans la méthode choisie auprès d'un thérapeute formé.

La formation se termine par un examen final complet orienté sur les compétences, après lequel le Certificat de Branche OrTra TC est décerné. Les bases de l'examen sont le profil de compétences de la profession TC et les exigences de l'identification de la méthode concernée.

Ce certificat de branche autorise à porter le titre de «Thérapeute Complémentaire avec Certificat de Branche OrTra TC». Il constitue une condition préalable à l'admission à l'examen professionnel supérieur fédéral.

Procédure d'équivalence pour le Certificat de Branche OrTra TC

Un bilan des prestations de formation déjà fournies et un travail écrit permettent d'établir une équivalence avec une formation accréditée dûment complétée. L'OrTra TC délivre le Certificat de Branche OrTra TC au terme d'une procédure d'équivalence achevée avec succès.



Accréditation des formations

Les formations menant à un diplôme fédéral ne sont pas réglementées par la Confédération. L'OrTra TC accrédite toutefois les filières de formation correspondantes. Elle fixe des normes minimales pour les prestataires de formation et offre des formations et peut assister aux examens finaux. Les prestataires de formation ayant passé avec succès la procédure d'accréditation de l'OrTra TC sont autorisés à remettre aux étudiants le Certificat de Branche OrTra TC après la réussite de l'examen final.

Examen professionnel supérieur (EPS) pour Thérapeutes Complémentaires

L'examen professionnel supérieur pour Thérapeutes Complémentaires se situe au niveau tertiaire B de la formation professionnelle supérieure et donne droit au diplôme fédéral.

Un diplôme de niveau secondaire II, une activité pratique comme indépendante de plusieurs années sous supervision et le Certificat de Branche OrTra TC sont les conditions d'admission à l'EPS.

L'EPS pour Thérapeutes Complémentaires comprend quatre parties qui doivent toutes être réussies avec une note suffisante :

- une étude de cas (écrite)
- un entretien professionnel sur l'étude de cas (oral)
- l'analyse et la réflexion sur des situations de travail complexes (oral et écrit)
- le traitement de thèmes spécifiques (écrit).

L'examen se base sur le règlement d'examen approuvé par le SEFRI et sur le profil de compétences défini dans le profil professionnel.

Le profil de compétences de l'examen final menant au Certificat de Branche OrTra TC est identique à celui de l'examen professionnel supérieur menant au diplôme fédéral. Le développement des compétences requises pour les diplômé(e)s de l'EPS se situe toutefois à un niveau supérieur. En raison de l'expérience professionnelle déjà acquise, l'EPS correspond à l'examen d'une « personne expérimentée » dans le modèle de développement des compétences de Dreyfus & Dreyfus. Cet examen est donc plus exigeant que l'examen de fin d'études.

L'OrTra TC – Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire

L'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle. Elle a pour but de regrouper les associations nationales professionnelles, concernées par la formation professionnelle supérieure en Thérapie Complémentaire.

Les tâches de l'OrTra TC

L'OrTra TC est l'organe responsable de l'examen professionnel supérieur pour les Thérapeutes Complémentaires, l'interlocuteur principal des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions. Elle est responsable du développement et de l'assurance qualité dans la formation professionnelle supérieure ainsi que dans la formation initiale et continue dans le domaine de la Thérapie Complémentaire. Elle représente activement la profession de Thérapeute Complémentaire et défend ses intérêts auprès du public.

La tâche principale de l'OrTra TC est d'organiser l'examen professionnel supérieur (EPS) pour les Thérapeutes Complémentaires sous la surveillance de la Confédération. Elle est responsable du développement (continuel) de celui-ci et règle les conditions d'admission, les contenus des formations, les procédures de qualification, les certificats et les titres de la profession reconnue au niveau fédéral.

L'OrTra TC, organisée en association, n'accepte pas comme membres des praticiens individuels, mais uniquement des organisations qui ont un lien avec l'examen correspondant. L'organisation comprend actuellement 32 associations professionnelles et de méthodes, dont les quelque 7000 membres pratiquent une ou plusieurs méthodes de la Thérapie Complémentaire.

Contexte politique et juridique

Les diplômes professionnels reconnus dans le domaine de la médecine complémentaire et alternative non médicale (MCA) sont devenus possibles après que la révision totale de la Constitution fédérale en 2000 ait transféré la compétence des professions du domaine de la santé, du social et des arts de la Croix-Rouge suisse et des cantons à la Confédération. La nouvelle loi sur la formation professionnelle est entrée en vigueur en 2004.

Les organisations de la MCA qui se sont alors reconstituées se sont prononcées en 2005 pour la création de deux diplômes professionnels indépendants: Naturopathe et Thérapeute Complémentaire, tous deux avec diplôme fédéral.

Après un OUI extraordinairement clair du peuple suisse au contre-projet à l'initiative populaire «Oui aux médecines complémentaires» le 17 mai 2009, les travaux de réglementation ont été poursuivis avec détermination. Ces projets co-financés par la Confédération ont abouti, pour le domaine de la Thérapie Complémentaire, à l'approbation du règlement d'examen le 9 septembre 2015.



En mai 2016, l'OrTra TC a pu organiser le premier examen professionnel supérieur pour les Thérapeutes Complémentaires.

Dans la plupart des cantons, la profession de Thérapeute Complémentaire n'est pas soumise à autorisation. Là où elle l'est, les conditions peuvent varier d'une région à l'autre. Le diplôme fédéral permet toutefois d'obtenir l'autorisation partout.



www.therapie-complementaire.ch

édition décembre 2022

Organisation du Monde du Travail
Thérapie Complémentaire OrTra TC

Niklaus Konrad-Strasse 26
CH-4500 Solothurn

+41 41 511 43 50
info@oda-kt.ch
www.oda-kt.ch

